



PRÉFET DU TARN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau de l'environnement et des affaires foncières

Arrêté préfectoral du 01 DEC. 2020 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût »

La préfète du Tarn
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L 212-4 et R 212-29 à R 212-34 ;
- Vu** le décret du Président de la République du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Catherine FERRIER en qualité de préfète du Tarn ;
- Vu** le décret du Président de la République du 17 novembre 2017 portant nomination de M. Michel LABORIE, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 13 août 2020 portant délégation de signature à M. Michel LABORIE, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Tarn ;
- Vu** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne 2016-2021 approuvé le 1^{er} décembre 2015 par le préfet coordonnateur de bassin et son programme de mesures ;
- Vu** l'arrêté interdépartemental du 6 février 2002 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Agoût » et désignant le préfet du Tarn, préfet coordonnateur ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2012 portant modification du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Agoût » ;
- Vu** l'arrêté interpréfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agoût ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 mars 2003 portant institution d'une commission locale de l'eau (CLE) ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016, modifié le 15 septembre 2016, portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût » ;
- Vu** le courriel du président de l'association des maires du département de l'Hérault en date du 11 août 2020 ;
- Vu** le courrier du président de l'association des maires de l'Aude en date du 1^{er} septembre 2020 ;
- Vu** le courrier du président de l'association des maires et présidents de communautés de Haute-Garonne en date du 10 septembre 2020 ;

Tél : 05 63 45 61 84

Mél : marina.laborie@tarn.gouv.fr

Place de la Préfecture, 81013 Albi CEDEX 09 – Horaires d'accueil sur www.tarn.gouv.fr

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte du bassin de l'Agout en date du 15 septembre 2020 ;

Vu la décision du président du syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne en date du 16 octobre 2020 ;

Vu le courrier du président de l'association des maires et des élus locaux du Tarn en date du 26 octobre 2020 ;

Vu la délibération du comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional du Haut-Languedoc en date du 3 novembre 2020 ;

Vu la délibération du comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc en date du 25 novembre 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général

Arrête

Article 1^{er} : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût » est modifiée comme suit :

1^o Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Conseil régional Occitanie	
	M. Guillaume CROS Mme Danièle AZEMAR
Conseils départementaux	
Aude	M. Alain GINIES
Haute-Garonne	M. Gilbert HEBRARD
Hérault	Mme Marie-Pierre PONS
Tarn	M. Daniel VIAELLE Mme Brigitte PAILHE-FERNANDEZ
Associations des maires	
Aude	M. le maire de Cabrespine ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Haute-Garonne	Mme le maire de Nogaret ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire d'Azas ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint

Hérault	M. le maire de la Salvetat-sur-Agoût ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Fraisse sur Agoût ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Tarn	
Bassin de l'Agoût	M. le maire de Couffouleux ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint Mme le maire de Vielmur sur Agoût ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Castres ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Saïx ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le 1 ^{er} adjoint au maire de Vabre ou un conseiller municipal représentant la commune
Bassin du Sor	M. le maire de Les Cammazes ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Bassin du Thoré	M. le maire d'Aussillon ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Bassin du Dadou	M. le maire de Mont-Roc ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint M. le maire de Briatexte ou son représentant, le 1 ^{er} adjoint
Parc naturel régional du Haut-Languedoc	M. Michel BENOIT
Syndicat mixte du bassin de l'Agoût	M. Jean-Louis BATTUT Mme Florence ESTRABAUD M. François BONO
Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne	M. Alain VAUTE
Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc	M. Alain RICARD

2° Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

Chambre d'agriculture du Tarn	M. le président ou son représentant
Chambre de commerce et d'industrie du Tarn	M. le président ou son représentant
Centre régional de la propriété forestière d'Occitanie	M. le directeur ou son représentant
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. le président ou son représentant

Associations de protection de l'environnement	M. le président ou son représentant
Associations de consommateurs	M. le président ou son représentant
Syndicats autonomes d'électricité	M. le délégué général ou son représentant
EDF GEH Tarn Agoût	M. le directeur ou son représentant
IEMN (production d'eau potable)	M. le président ou son représentant
Comité départemental du tourisme	M. le président ou son représentant
Fédération départementale des chasseurs	M. le président ou son représentant
Comité départemental de randonnée pédestre	M. le président ou son représentant
Fédérations de sports aquatiques	Le représentant du comité départemental de canoë kayak du Tarn
Voies Navigables de France	M. le directeur territorial sud-ouest ou son représentant

3° Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- La préfète du Tarn, coordonnateur du schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Agoût » ou son représentant
- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie ou son représentant
- Le directeur départemental des territoires du Tarn ou son représentant
- Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne ou son représentant
- Le directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie ou son représentant
- Le directeur de l'agence Aveyron/Lot/Tarn/Tarn-et-Garonne de l'office national des forêts ou son représentant
- Le directeur régional Occitanie de l'office français de la biodiversité ou son représentant

Article 2 - Le mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, expire le 27 avril 2022.

Article 3 - Les secrétaires généraux des préfectures de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie et le directeur départemental des territoires du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn ainsi que sur le site internet du ministère de la transition écologique, www.gesteau.eaufrance.fr

Fait à Albi le

09 OCT 2020

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général



Michel LABORIE